



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Lycees

Question écrite n° 11568

### Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les besoins nouveaux qui s'annoncent dans les lycées du Haut-Rhin pour la rentrée scolaire 1994. La situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne les conditions d'encadrement. D'ores et déjà, des divisions de quarante élèves sont prévues dans certains lycées du département, tandis que d'autres ne seront pas en mesure d'accueillir les redoublants de terminale, faute de places. De trop nombreuses classes sont à l'heure actuelle déjà plus que surchargées, essentiellement à Mulhouse, ce qui nuit à la qualité de l'enseignement. Ainsi, pour l'année scolaire en cours, 47,6 p. 100 des classes ont plus de vingt-cinq élèves contre 40,9 p. 100 en 1992-1993, 26 p. 100 des classes de lycée comptent plus de trente-cinq élèves contre 20,5 p. 100 l'année précédente. La suppression envisagée de dix-neuf postes dans le deuxième cycle du secondaire des lycées professionnels contribuera encore à accentuer cette dégradation des conditions d'encadrement. Il en résultera qu'environ 37 p. 100 des besoins nouveaux ne seront pas couverts. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Le 2 mars, le Conseil des ministres a adopté, sans attendre les conclusions du vaste débat national sur l'avenir du système éducatif qui se déroule actuellement, des mesures supplémentaires pour la rentrée de 1994 : elles viendront renforcer dans le second degré l'encadrement et l'accueil des élèves, particulièrement dans les zones urbaines sensibles. Ces mesures se traduisent par l'affectation de 1 450 emplois de plus dans les établissements scolaires : 1 000 pour les collèges et les lycées, 250 pour la rénovation de la formation professionnelle, et 200 pour l'encadrement et la surveillance. Ces emplois s'ajoutant aux 2 000 initialement créés au budget 1994, ce sont donc, pour l'enseignement du second degré, au total 3 250 emplois nouveaux de professeurs qui seront placés devant les élèves. L'administration centrale a procédé à la répartition de ces moyens en fonction de l'évolution de la population scolaire et en poursuivant le rééquilibrage des dotations académiques, afin de permettre aux académies de préparer la rentrée scolaire dans des conditions aussi équitables que possible. Ce souci d'équité s'est traduit également par la prise en compte de caractéristiques qualitatives relatives aux publics d'élèves accueillis dans les collèges, tant sur le plan social que sur le plan scolaire, afin de mieux répondre, autant que possible, aux besoins spécifiques d'enseignement d'élèves en situation difficile. En définitive, pour la rentrée 1994, l'academie de Strasbourg a reçu 94 emplois d'enseignement et 64 heures supplémentaires-année. Sur cette base, il appartient désormais au recteur de rechercher l'utilisation la plus rationnelle possible des moyens mis à sa disposition. S'agissant plus particulièrement des problèmes évoqués concernant les lycées et lycées professionnels du Haut-Rhin, il conviendrait de prendre directement l'attache des services académiques, seuls en mesure d'indiquer les décisions prises pour l'organisation de la rentrée scolaire 1994 dans ces établissements.

### Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

**Circonscription** : - UDF

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 11568

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 28 février 1994, page 981

**Réponse publiée le** : 23 mai 1994, page 2614